



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

27 Mai 2015 à 20H30

✚ Date de convocation :	20 Mai 2015
✚ Lieu de la réunion :	Salle du Conseil Municipal
✚ Président :	Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
✚ Secrétaire de Séance :	Madame Rolande ABADIE

Etaient présents :

1. Madame Corinne VIGNON-ESTEBAN
2. Madame Claudette FAGET
3. Monsieur Patrick GRIGIS
4. Madame Aurore MERVILLE-COMET
5. Monsieur Raphaël LANGLAIS
6. Monsieur Michel GODARD
7. Monsieur Gérard PRADEL
8. Monsieur Christian CHEVALLIER
9. Monsieur Robert JORDAN
10. Monsieur François MERVILLE
11. Mme Chantal PINEL
12. Mademoiselle Anne-Laure BONATO
13. Monsieur Michaël HAHN
14. Monsieur Didier CORTES
15. Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
16. Madame Bernadette FAURE
17. Madame Anne-Lise CAMUS

Ont donné procuration :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 17. Mme Marie Christine MUNICH | Procuration à Mme PINEL |
| 18. Mme Myriam ALZAGA | Procuration à Mme MERVILLE COMET |

L'intervention du Club de pétanque La Boule Rouillée, en amont du conseil municipal, reporte l'ouverture de la séance (20H45). Monsieur FOURCADE est intervenu, au nom de son association, pour interpeller en direct Monsieur CORTES sur son positionnement vis-à-vis de la construction d'un boulodrome.

Madame le Maire rappelle que la parole a été laissée à Monsieur FOURCADE, son Président, dans la mesure où la séance du Conseil Municipal n'était pas encore ouverte. Elle reprecise par ailleurs qu'elle va procéder à cette ouverture de séance et que, dès lors, le public ne pourra plus intervenir mais seulement écouter les débats. Compte tenu de la présence des membres de l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'avancer la discussion sur le point dont il est fait référence (opportunité de la création d'un boulodrome) en première partie de l'ordre du jour, après lecture et approbation du procès verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Corinne VIGNON :

J'ouvre ce Conseil Municipal. Compte tenu de l'intervention de La Boule Rouillée et de la présence de ses adhérents, je vous rappelle que seuls les membres du Conseil Municipal pourront dès lors s'exprimer. Je vous remercie de votre présence. La secrétaire de séance sera Madame ABADIE.

Je vous prie d'excuser l'absence de Mesdames MUNICH et ALZAGA qui ont respectivement donné pouvoir à Mesdames PINEL et MERVILLE-COMET.

Point n°1

Adoption du procès verbal de la dernière séance

Corinne VIGNON fait lecture du procès verbal de la dernière séance du conseil municipal du 14 avril 2015.

Je vous propose son adoption, en l'absence d'observations. Qui vote contre? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point n°2 -

Question diverse

✚ Création du boulodrome : proposition de lancer une consultation sur l'opportunité de ce projet (à la demande de Monsieur CORTES)

Corinne VIGNON donne lecture de la lettre de Monsieur CORTES sollicitant une consultation de la population sur l'opportunité du projet de construction d'un boulodrome.

Nous allons discuter sur ce point. Messieurs, Dames, avant que je ne m'exprime, je vous laisse la parole, souhaitez-vous qu'il y ait une concertation de la population?

Chantal PINEL :

Je m'oppose à cette consultation dans la mesure où ce projet faisait partie de notre projet de campagne, soumis au vote de la population. Il est normal que nous suivions nos idées.

Claudette FAGET :

Ce projet faisait partie de notre programme, approuvé par 57% des voix de la population.

Christian CHEVALLIER :

Je suis contre également. Dans ce cas-là, la concertation aurait également dû être prévue pour le projet de la salle omnisports. Le budget n'était pas le même. Les architectes travaillaient déjà sur le projet. La population n'a pas été concertée.

Mme CAMUS :

Il y avait des comités consultatifs.

Claudette FAGET :

Nous avons aussi des comités consultatifs.

Didier CORTES :

Nous avons respecté le règlement de fonctionnement du Conseil Municipal. Il s'agit d'une question toute simple que nous soumettons en question diverse au Conseil Municipal.

Aurore MERVILLE-COMET :

Quel intérêt de faire une concertation alors que nous ne faisons que suivre un engagement de campagne ?

Didier CORTES :

Il s'agit d'une simple question que nous souhaitons soumettre au Conseil Municipal. Vous en avez pris acte, je vous en remercie vous n'étiez pas obligés de le faire...

Corinne VIGNON :

C'est normal...

Didier CORTES :

Maintenant chacun se positionne par rapport à ses choix, c'est le principe de la démocratie. Nous souhaitons que ce projet soit soumis à la concertation. Il n'y a aucune obligation de le faire. Nous ne sommes pas contre le boulodrome parce que nous avons un projet similaire dans notre programme mais nous avons reçu un certain nombre de messages extérieurs que nous relayons.

Christian CHEVALLIER :

Vous avez mis un certain temps à vous décider à faire un boulodrome. Souvenez-vous Monsieur CORTES, je suis venu vous voir deux fois. Vous n'avez pas répondu positivement, mais plutôt de façon négative. Le projet ressort au moment de la campagne.

Didier CORTES :

Nous n'allons pas refaire la campagne, ce n'est pas le lieu, ni le moment. Chacun a enregistré les résultats, personne ne les conteste, ni ne remet en cause quoi que ce soit.

Notre programme prévoyait un boulodrome en même temps que la salle des fêtes. Là, il est prévu en amont. La question est de savoir si vous souhaitez consulter la population.

Patrick GRIGIS :

Indépendamment de savoir si c'était ou pas dans les programmes, des consultations ont été faites par rapport à votre projet de salle omnisports, nous avons continué en rencontrant Monsieur FOURCADE à plusieurs reprises, en réunissant deux commissions de travail - mais vous aviez déjà démissionné des différentes commissions. Les dernières réunions étaient programmées le 27 mars et le 7 avril dernier, les premières ayant commencé en avril 2014. Il y a donc bien eu une continuité, une discussion. Un certain nombre de personnes se sont rendues sur les lieux pour réfléchir au meilleur emplacement. Je ne suis pas pour remettre tout ça en question.

Après, pourquoi mettre une priorité sur le boulodrome plutôt que sur le gymnase ? Il se trouve que ce projet de boulodrome s'inscrit dans la continuité de notre projet « Cœur de Village » qui se traduira par la construction d'une halle, devant la salle des fêtes. Ce nouvel aménagement impliquera le déplacement des pistes du boulodrome actuel.

Corinne VIGNON :

Je te remercie Patrick de l'avoir précisé. Je tenais à vous dire que le boulodrome est dans le point 39 de notre programme, nous parlons d'une salle des sports évolutive et adaptée en fonction des finances communales : *« Nous construirons un complexe sportif à la hauteur de notre commune, évolutif dans le temps, un projet pragmatique, et au budget limité, permettra de répondre aux besoins de chacun. Ecole, associations, habitants. Sans impacter sur les finances de la commune. »*. Ce qui est tout à fait le cas. *« L'accent sera mis sur une salle pluridisciplinaire. Un boulodrome couvert et un plateau extérieur aménagé autour d'un club house, des douches et des vestiaires »*.

Je remercie Monsieur FOURCADE d'avoir relancé, ranimé ce club après avoir perdu de nombreux sportifs partis vers d'autres communes. Je sais qu'aujourd'hui le club compte une quarantaine d'adhérents et que le souhait est de récupérer d'anciens flourensois partis jouer sur ces autres communes. Ce club a une « puissance » dans le village. Il accueille des personnes du Chêne Vert. Nous pouvons être fiers de cette association. Je les remercie vraiment de leur participation à la vie communale.

Sur la forme, il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une enquête publique mais d'une consultation, c'est une question de vocabulaire que seuls les initiés utilisent. Effectivement, je suis contre parce que je considère que nous avons été élus sur un programme sur lequel nous ne revenons pas. Nous ouvrirons les plis des candidatures (Maîtrise d'œuvre) demain. Si le budget le permet, nous créerons une 5^{ème} piste couverte. Ce boulodrome permettra également d'accueillir les enfants dans le cadre du PEDT car je tiens à souligner que cette association, contrairement à certaines, participe activement au PEDT. Je les remercie d'initier nos enfants à ce sport. D'autant plus, je souhaite faire plaisir à ce club, sans clientélisme. Ce club attend le boulodrome depuis très longtemps. Je pense que cet équipement fera revivre le village et fera plaisir à nos enfants.

Personnellement, je ne souhaite pas faire de consultation de la population sur ce point. Nous allons procéder au vote. Qui est contre une consultation? Qui s'abstient ?

Vote : 4 voix pour, 13 voix contre. Je vous remercie. Il n’y aura pas de consultation.

Les membres de La Boule Rouillée quittent la salle du Conseil Municipal.

Patrick GRIGIS :

Je voulais ajouter, et ce n’est pas parce que Monsieur FOUCHOU est présent, par rapport au PEDT, l’association Dose d’Art Scénic a énormément contribué au projet en proposant des activités.

Corinne VIGNON :

Effectivement. Quand je dis certaines associations, compte tenu des subventions qui sont données, nous aurions souhaité la participation des associations au PEDT... Cela aurait été un minimum.

Nous allons reprendre l’ordre du jour.

Point 2 :

Modification - Prorogation du Programme Local de l’Habitat de Toulouse Métropole - Feuille de route PLH 2014-2019 - Avis du Conseil Municipal

Corinne VIGNON :

Pour mémoire, le PLH signifie Programme Local de l’Habitat. Le dernier a été mis en place pour 2010 – 2015. Ce document a été travaillé entre la Commune et Toulouse Métropole, l’objectif étant d’évaluer le nombre de logements qui pourront être développés sur une période donnée.

Comme vous le savez, dans le cadre de la loi SRU, Toulouse Métropole a des exigences vis-à-vis des communes de plus de 3 500 habitants de construire 25% de logements sociaux. Flourens n’est pas concernée. Toutefois, pour les communes de moins de 3 500 habitants dans un esprit de solidarité intercommunale, il conviendrait que la commune prévoie du logement social.

Des programmes ont déjà été prévus par la Municipalité précédente et des logements sociaux n’ont pas encore été réalisés. Je vais vous les exposer.

Des objectifs de logements sociaux ont été convenus entre Toulouse Métropole et chaque commune, dans le cadre d’une feuille de route qui portera sur la période 2014 – 2020, 2015 étant une année charnière. Sachant qu’en octobre 2018, le PLH intègrera le PLU I (Plan Local de l’Urbanisme Intercommunal).

Ainsi, j’ai rencontré au début de l’année Toulouse Métropole. Nous avons travaillé sur la base de la carte du village et il a été identifié les parcelles de foncier non bâti, constructible et libre, de plus de 500 m² (liste de propriétés privées et communales vides).

Parmi la production de terrains identifiés, un certain nombre a été écarté car pas à vendre.

Je vais donc vous exposer les éléments concrets concernant l’existant.

Parmi la production de logements identifiés, sachant que le Sentier du Lac 2 a été intégré dans le cadre du PLH précédent, restent à faire :

- 16 logements sociaux des Chalets (sur le Lot 43), projet de la mandature précédent. Le permis de construire a été accepté.
- dans la zone AU A, il y a le terrain de M Durand, à côté du lotissement du Sentier du Lac 1 et 2. Ce terrain de 1 hectare 100 plus 3 500 m² avait fait l'objet d'une promesse (aujourd'hui caduque) avec Création Foncière. Aujourd'hui, point d'interrogation sur cette parcelle. Je vous rappelle par ailleurs que, selon le SCOT, nous sommes en développement modéré sur cette zone. Le développement modéré implique la construction de 10 voir 15 logements/hectare. Au pire, il y aurait 15 logements sur ce lieu et au mieux logements sociaux. J'ai exigé qu'il s'agisse de maisons en bande, en accession à la propriété.
- Concernant l'ESAT, je n'ai pas encore eu de permis de construire mais le Vignalis pourrait envisager la construction de 12 logements.

Dans cette logique, si nous ajoutons les 16 (Chalets) + 15 (terrains Durand) + 12 (ESAT) = nous obtiendrions 43 logements soit 7 par an réalisés. Sachant que Toulouse Métropole évoque le potentiel de logements (cf. le plan précédent), si les trois propriétaires terriens privés vendaient leur terrain, il y aurait une potentialité de 4 maisons supplémentaires.

Toulouse Métropole nous propose d'implanter 8 logements sur le terrain devant la maison de retraite. Mais, ce terrain est extrêmement complexe (VRD, pente, ..).

Au total, 43 logements, plus les 4 logements en foncier diffus privé et 8 éventuels sur ce lot. Si nous additionnons tous ces logements, sur 6 ans, on produirait 60 logements dont 20% de social (16 des Chalets, 4 du terrain Durand et 4 pour l'ESAT). Nous partons sur des hypothèses.

Sachant que le potentiel de production de logements identifiés pour 2020 – 2030 s'appuierait sur le potentiel foncier des zones AU 0 (au dessus et en dessous de l'Orée du Lac jusqu'au stade). Pour l'instant, Toulouse Métropole identifierait 60 logements sur l'ensemble de cette zone.

La loi ALUR permet maintenant un COS important et il n'y a plus de surface minimale. Ceci dit, le Conseil Municipal peut imposer un minimum à des aménageurs. Il ne sera donc pas question de proposer dans cette commune des lots de 200m². La question n'est pas non plus de réaliser des lots de 1 000 m², trop cher pour la population, mais envisager des lots de 500m² ou 600 m², plus accessibles. Sachez que sur le Sentier du Lac 2, il reste 6 lots invendus dont les prix ont été baissés (99 000€). Les frais de notaires sont offerts mais ce sont des terrains extrêmement complexes.

Pour l'instant, il n'y a pas d'ouverture de zone avant 2020. Si nous en avons la possibilité, nous pourrions ouvrir la zone AU 0 en 2019.

Jean-Pierre FOUCHOU :

Le SCOT va être révisé ?

Corinne VIGNON :

Oui le SCOT va être révisé en 2017. Il manque des pixels, certaines communes voudraient en donner (Balma, Saint-Orens), d'autres en manquent. Les réunions et

débat en cours avec le SMEAT sont l'occasion d'échanger. Je vous tiendrai informés dès que nous en saurons plus.

Par ailleurs, concernant le foncier communal, par rapport au foncier actuel, il y aurait la possibilité de 8 lots supplémentaires (terrain échangé avec la Maison de Retraite). S'il s'avérait intéressant de vendre ce lot, pour des raisons financières, à un moment donné, je vous en parlerai. Ce sera étudié le moment venu mais nous sommes conscients des contraintes et notamment de la pente très forte. Concernant l'aménagement, nous avons repris l'idée de la voie piétonne. Les VRD (Voiries Réseaux Divers) pourraient être pris en charge par le lotisseur s'il l'acceptait.

Jean-Pierre FOUCHOU :

Il n'y a pas assez de lots pour que ce soit rentable.

Corinne VIGNON :

Ça dépend. Ce projet est inscrit au PLH, la réflexion est à venir.

Didier CORTES :

J'ai deux questions. La première concerne les chiffres sur la délibération, pouvez-vous nous préciser les éléments qui seront repris entre parenthèse ? Et par ailleurs, la propriété de M BACOU a-t-elle été identifiée par Toulouse Métropole?

Corinne VIGNON :

Non, cette parcelle n'a pas été identifiée car c'est un très grand jardin et elle n'est pas cadastrée comme non bâtie.

Didier CORTES :

Quand nous avons établi le PLH en 2010 – 2015, il s'agissait d'une dent creuse. Toulouse Métropole nous avait demandé d'y réfléchir et nous avons eu la même réponse que la vôtre, qu'il s'agissait d'un terrain privé.

Corinne VIGNON :

Pour répondre à votre question, TM détermine sur 6 ans, 60 logements et 20% de social sur ces logements. Nous vous présenterons le PLH.

Jean-Pierre FOUCHOU :

Dans la délibération, il est fait mention des annexes 1 et 2 ...

Corinne VIGNON :

Exact. Effectivement, nous avons deux liens sur le mail, je vous propose de vous en faire une copie.

Si vous l'acceptez, nous allons adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 3 :

DELIBERATION RELATIVE A L'OCTROI DE GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Claudette FAGET :

Nous avons sollicité deux organismes bancaires pour faire une étude concernant un prêt pour la commune, à savoir la banque Postale et l'Agence France Locale (AFL).

Pour la Banque Postale, la réponse devait être donnée dans un délai trop court. L'AFL nous demande de délibérer sur un octroi de garantie. Cette agence propose un taux de 1,7%, sans frais de dossier. Cette délibération leur permettra d'étudier le prêt, si nous n'arrivons pas à rembourser le prêt, l'AFL pose un certain nombre de conditions.

L'adhésion à cette agence a été décidée par la municipalité précédente. Il s'agit d'une très bonne décision dans la mesure où l'agence est spécialisée dans le prêt aux collectivités.

Didier CORTES :

Qui se porte garant ?

Claudette FAGET :

La commune est obligée de rembourser. Il n'y a pas d'hypothèque comme les particuliers.

Jean-Pierre FOUCHOU :

Ce sont les membres associés qui garantissent...

Claudette FAGET :

Tout à fait. Si nous n'arrivons pas à payer, il faudra trouver une autre banque.

Corinne VIGNON :

Pour revenir sur ce prêt. Pourquoi ce prêt ? Je rassure les administrés, la commune va très bien. Pour financer le boulodrome, la Maison Ragou, nous pourrions piocher dans les réserves ou faire un emprunt parce que les emprunts sont très avantageux en ce moment. Et nous devons garder en tête la baisse des dotations de l'Etat.

Nous avons fait quelques simulations, il y aurait quatre années au cours desquelles nous cumulerions plusieurs prêts, puis en 2019, nous reprendrions le niveau que nous connaissons actuellement.

Le gros avantage réside également dans le fait que certains organismes bancaires comme le Crédit Agricole, nous demandaient des engagements de construction HQE (Haute Qualité Environnementale) qui ne se justifiaient pas, si nous devions augmenter le coût des travaux.

L'AFL ne demande pas de justifier l'intérêt des projets.

J'insiste sur l'urgence parce que lors de la première consultation, l'AFL proposait un taux de 1,47% et sont aujourd'hui à 1,7%.

Je vous propose d'adopter la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'Unanimité

POINT 4

DELIBERATION INSTITUANT REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DESTINE AUX SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE FLOURENS.

Corinne VIGNON :

Vous avez reçu le projet de Règlement de Fonctionnement des services municipaux avec l'ordre du jour du Conseil Municipal. Ce règlement a été visé par le Centre de Gestion lors de son comité technique du 30 avril dernier. Je pense que vous l'avez lu, il est très complet. C'est un travail important produit par Nathalie AYZAC et Aurore MERVILLE – COMET.

Vous trouverez en annexe des éléments de procédures que nous mettons en place (ordre de mission, feuille de prise de congés,...). Vous trouverez également la délibération relative aux Autorisations Spéciales d'Absences votée à l'époque par la municipalité de M SUSPENE, repris telle quelle, et toujours en vigueur.

Didier CORTES :

Vous avez instauré une règle pour les agents qui consiste à poser leurs congés 3 mois avant une certaine date.

Aurore MERVILLE COMET :

C'est une volonté pour mieux gérer les effectifs et le fonctionnement des services. S'assurer que chaque service fonctionne avec 50 % de leur effectif. Donner également un cadre aux agents. C'est la normalité, il y aura des exceptions.

Corinne VIGNON :

Attention, nous ne leur imposons pas leur date. Nous avons un tableau de prévision qui nous permet d'accorder ou pas à ce qui en font la demande. Bien entendu, les agents nous connaissent et savent qu'il y a de la rigueur mais aussi de la souplesse.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'Unanimité

POINT 5

DELIBERATION INSTITUANT LA JOURNEE DE SOLIDARITE AU SEIN DE LA MAIRIE DE FLOURENS

Aurore MERVILLE COMET :

Comme vous le savez, au niveau de l'Etat, il a été instauré une journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes âgées et dépendantes. Les modalités de mise en

œuvre de cette journée doit être décidée par l'Autorité Délibérante et il convenait de prendre une délibération.

Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion le 30 avril dernier.

Il a été décidé que chaque agent devrait travailler 7 heures de plus sur une année, éventuellement deux samedis matins ou tout autre jour habituellement non travaillé. Ces 7 heures supplémentaires seront échelonnées sur une semaine, selon les nécessités de service, pour les personnels nommés sur des emplois à temps complet. Pour des agents à temps non complet ou partiel, cette durée est ramenée au prorata du temps de travail.

Cette procédure était déjà appliquée aux agents annualisés.

Corinne VIGNON :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 6

DELIBERATION DES ELECTIONS DES DELEGUES : SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU :

Corinne VIGNON :

Il convient de procéder à l'élection de deux délégués pour le syndicat du Bassin de l'Hers Girou, à savoir un délégué et un suppléant. Comme vous le savez, le syndicat de la Seillonne a été dissous et nous rentrons dans le syndicat de l'Hers.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de procéder au vote à main levée.

Cette représentation au sein du Syndicat est importante. Ce syndicat va nous apporter de l'aide par rapport au curage du lac. Ce n'est pas son métier mais il est en contact avec différentes entreprises de curage, il peut également nous aider sur un autre projet très général qui va durer entre 6 et 8 mois : la renaturation du lac.

Je suis en dichotomie par rapport à ce sujet car je vais vous proposer ma candidature en qualité de titulaire. Au-delà du curage des bras qui est un projet déjà complexe, notre souhait, partagé par tous, serait de replanter sur l'extérieur des joncs, créer des roselières, favoriser l'implantation de nouvelles espèces, des petites cascades, ... Le syndicat de l'Hers avec l'agence de l'eau nous a proposé de créer un projet avec Toulouse Métropole et la Municipalité, des associations diverses (agence Natura). Ce projet nous permettrait par phase de travailler

- 1- sur l'implantation de nouvelles espèces végétales
- 2- sur l'oxygénation de l'eau avec des petites cascades venant du ru.

Bref, tout pour notre lac. Ce projet pourrait être subventionné à 70% par la Région et le Département.

Ce n'est donc pas le curage qui va être subventionné mais la renaturation. Nous aurons donc des relations très importantes avec le syndicat et étant particulièrement impliquée sur cette histoire du lac, si vous l'acceptez, je propose ma candidature en tant que titulaire. Sachant que pour information, tous les maires siègent déjà en tant que titulaire. Je souhaiterai maintenant qu'il y ait des suppléants, mais avant tout, y a-t-il d'autres candidats pour être titulaires ? Très bien, je me présente. Y a-t-il des candidats pour être suppléant ?

Monsieur Gérard PRADEL et Monsieur Michel GODARD se présentent.

Gérard PRADEL :

Nous nous occupons du lac au quotidien.

Corinne VIGNON :

Il n'en faut qu'un. Je pense que Monsieur PRADEL étant délégué du lac, il est la personne idoine.

Michel GODARD :

Je laisse la place à Gérard PRADEL qui a une meilleure connaissance du lac.

Corinne VIGNON :

Si vous êtes d'accord,

- Délégué titulaire : Corinne VIGNON, à l'unanimité
- Délégué suppléant : Gérard PRADEL, à l'unanimité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Félicitation Monsieur PRADEL.

POINT 7

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Corinne VIGNON :

Il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet. Il s'agit du poste de Maryse ROUZAUD, dont nous sommes tous satisfaits dans l'accomplissement de ses tâches.

Après cette nomination, elle continuera à bénéficier de l'avancement d'échelon naturel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 8

DELIBERATION CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Corinne VIGNON :

Je laisse la parole à Claudette FAGET, en relation directe avec Madame DURUT, notre receveur à ce sujet.

Claudette FAGET :

Il convient d'accepter le montant de l'indemnité pour le Receveur municipal, défini par l'article 4 de l'arrêté interministériel pour Madame DURUT, trésorier principal depuis juillet 2014. L'an dernier, il n'y a pas eu d'indemnité par rapport au travail qu'ils font pour la commune. Elle n'en a pas bénéficié pour l'année 2014. Cette indemnité sera partagée avec Monsieur POTIER, qui a été receveur sur le premier trimestre 2014. Madame DURUT est très à l'écoute, toujours disponible.

Rolande, pouvez-vous nous donner le montant de cette indemnité ?

Rolande ABADIE :

C'est un pourcentage du budget. De l'ordre de 300 ou 400€.

Corinne VIGNON :

Cette indemnité n'est pas obligatoire en effet mais Madame DURUT est d'une très grande aide. Nous bénéficions régulièrement de ses conseils.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 9

DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS DU SEJOUR VELO ET DU SEJOUR A NARBONNE DU CENTRE ANIMATION JEUNESSE (CAJ) DES VACANCES D'ETE 2015

Corinne VIGNON :

Je laisse la parole à Aurore MERVILLE COMET qui va vous présenter les tarifs des séjours de cet été. Nous allons discuter des tarifs.

Aurore MERVILLE COMET :

Ce séjour concerne les jeunes du CAJ et du Chêne Vert. Ils seront accompagnés par les animateurs et les éducateurs des deux structures. Le prix du séjour vélo est de 95€, il se déroulera du 6 au 10 juillet 2015.

Le séjour à Narbonne remplace le projet initial de départ à Rome, impulsé par les jeunes du CAJ. Ce projet coûtait très cher (800€/enfant). Les jeunes se sont réorientés vers un séjour plus long, à Narbonne, du 25 au 31 juillet 2015. Le montant de ce séjour est de 195€. Il est déjà complet.

Nous lançons une réflexion intercommunale autour de ces séjours, avec Mons notamment qui ne dispose pas de structure d'accueil de jeunes. Nous essayons d'ouvrir les séjours aux enfants de Mons par le biais de ce séjour ainsi que sur le séjour ski à venir.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 10

DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS DU SEJOUR DE SAINT SARDOS POUR LE CLSH – VACANCES D'ETE 2015

Aurore MERVILLE COMET :

Compte tenu de son succès, le séjour à Saint Sardos est renouvelé. Le changement est qu'il n'y a plus de yourtes, il s'agit d'un séjour en tente pour une quarantaine d'enfants du 20 au 24 juillet. Ce séjour est déjà presque complet. Des enfants de Mons y participeront.

Deux tarifs sont appliqués sur ce séjour : pour les flourensois, le tarif est de 140€ et de 155€ pour les extérieurs. La commune de Flourens prendra à sa charge 15€ pour les enfants de la commune.

Corinne VIGNON :

Je te remercie pour ces explications. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 11 -

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Corinne VIGNON :

L'année dernière, nous avons demandé au doyen de l'Assemblée, Monsieur PRADEL, de procéder au tirage au sort. Cette année, nous demanderons, si vous en êtes d'accord, à la cadette : Mlle Anne-Laure BONATO. Le tirage au sort se fera sur la base de la liste électorale. Aujourd'hui, trois personnes seront désignées et une seule sera retenue par le Tribunal au final pour être juré d'assise.

Anne-Laure BONATO :

1^{ère} personne : Joffrey GARRIGUES - 562

2^{ème} personne : Gérard BALLARIN -

3^{ème} personne : Frantz MAGOT - 794

Corinne VIGNON :

Parfait. Je te remercie.

QUESTIONS DIVERSES

✚ Travaux de la Classe de CM1

Corinne VIGNON :

Je laisse la parole à Monsieur Robert JORDAN, délégué aux travaux, à qui il a été demandé de recevoir des entreprises susceptibles de réaliser les travaux pour la classe de CM1. Ce point était également dans notre programme.

Les enseignantes de l'école primaire ont demandé que la salle de dessin du rez-de-chaussée soit utilisée pour la classe de CM1. Cette nouvelle organisation répond à une logique de fonctionnement (classes regroupées) et de mise en sécurité (plan).

Robert JORDAN :

J'ai sollicité trois entreprises locales qui devaient réaliser un devis sur les mêmes bases de travaux à savoir : trois niveaux de plafonds différents dont deux suspendus, un en placo dans le cagibi, de la peinture, le déplacement d'un chauffage, d'un tableau, raccord de sol, de l'éclairage ...

J'ai reçu deux offres sérieuses dont celle de l'entreprise Assistance Multi Travaux.

Corinne VIGNON :

Pour ces travaux, nous avons, en amont, consulté Monsieur BRUNIQUEL pour vérifier si la taille de la pièce pouvait accueillir une classe. La norme est de 53 m². Monsieur BRUNIQUEL nous a précisé que nous n'avions pas besoin d'architecte.

Robert JORDAN :

- la 1^{ère} entreprise : 3 749 € mais ce devis ne prévoyait pas l'ensemble des travaux qui se seraient ajoutés au fur et à mesure sur la facture (peintre, électricité, ...),
- la seconde entreprise (Entreprise Noël) : 8 767 €.
- la 3^{ème} (Assistance Multi Travaux de Quint) : 8 925€. Cette entreprise me paraît avoir l'étude la plus sérieuse et c'est celle que je vous propose de retenir. L'une des conditions était que l'intervention soit programmée pendant les vacances.

Jean-Pierre FOUCHOU :

Que va devenir la salle actuelle de CM1 ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Nous ne sommes que sur des pistes de réflexion. Peut être une deuxième salle d'arts plastiques. Mais l'équipe enseignante ne souhaite utiliser que la seule salle « arts plastiques » du bâtiment principal qui s'avère suffisante. La mairie pourrait également envisager de la récupérer pour y organiser des cours d'informatique aux personnes âgées, ou autre activité pour le PEDT. Ce sera un nouveau local municipal libéré.

Corinne VIGNON :

Parallèlement, les riverains de la salle des fêtes ont souhaité que les containers soient déplacés pour ne plus être sur la place. L'idée est donc de créer une aire de dépose de containers, à la place du banc, à la droite des containers de vêtements. L'idée est de faire un

petit mur en U. Les utilisateurs de la salle des fêtes devront déplacer leur poubelle jusqu'à cette plate forme.

Robert JORDAN :

J'ai reçu cet après-midi trois devis concernant ce projet.

- 1^{er} devis : 5 915 € TTC
- 2^{ème} devis : 6 083 € TTC
- 3^{ème} devis :

L'entreprise Noël a présenté un devis sur la base de ce qui se faisait ailleurs, à savoir 10m² au sol pour 1,30m² par container.

Je vous propose d'adopter la solution préconisée par Monsieur JORDAN. Ces travaux étaient prévus au budget, en fonctionnement.

Jean-Pierre FOUCHOU :

Je revins sur l'idée de récupérer l'ancienne cabane de la cour de l'école que nous pourrions utiliser pour l'association des Jardins partagés. Nous pourrions venir la démonter.

Aurore MERVILLE :

Je ne vous garantie pas son parfait état mais vous pourrez la récupérer cet été, au moment des travaux. On vous le dira dès que nous aurons les dates.

✚ Phase de test pour la mise en place de l'extinction des éclairages publics en pleine nuit, quartier Sentier du Lac 1

Raphaël LANGLAIS :

Près de 6 000 communes en France ont choisi d'éteindre leurs éclairages publics en nuit profonde sur des quartiers sans axes structurants par rapport à la sécurité compte tenu des obligations des maires.

Cinq ou six communes de Toulouse Métropole ont lancé cette démarche (Colomiers, Tournefeuille, Lacroix-Falgarde, Villeneuve T, Cugnaux, ...).

Il fallait commencer par une phase de test, dans un quartier équipé d'une horloge astronomique. Le but serait de faire une phase de test au niveau du Sentier du Lac, à partir de cet été.

Ce projet vise deux objectifs essentiellement : faire des économies et agir sur le côté environnemental (diminuer les nuisances lumineuses pour les habitants et la faune et la flore). Cette phase de test serait envisagée du 15 juillet au 17 août 2015.

L'extinction sera prévue entre 0h30 et 5h30. Nous nous sommes calés sur les horaires du TAD, à savoir ¼ d'h avant et après son possible passage sur le quartier.

L'information sur ce projet sera diffusée en partenariat avec l'association de quartier, par le biais d'une information dans la boîte aux lettres, sur le site Internet de la commune. Il est

prévu qu'un sondage soit transis aux résidents, après la phase test pour recueillir leur ressenti et leurs observations sur le projet.

Juridiquement, la mise en place de cette phase test nécessite la prise d'un simple arrêté. Nous vous en distribuons un exemplaire. Ce document sera transmis aux organismes de sécurité (Gendarmerie, Pompiers, SDIS,...) et aux organismes d'Etat (Préfecture).

Des retours d'expériences concluants incitent à avancer dans notre démarche.

Techniquement, la mise en place est assez facile. Les interventions de Bouygues et du SDEHG sont d'ores et déjà prévues.

Distribution du projet d'arrêté.

Didier CORTES :

Sur quels critères allez-vous rédiger votre sondage ?

Raphaël LANGLAIS :

Le ressenti de la population, quelles sont les contraintes rencontrées par les résidents, étaient-ils dehors à ce moment-là, ...

En termes d'économie, les expériences précédentes montrent 30 à 45% d'économie selon les communes. Les modalités d'extinction et de rallumage seront ajustées en fonction de l'éphéméride astronomique.

Jean-Pierre FOUCHOU :

Je m'interroge par rapport aux horaires. L'extinction va être calquée sur le TAD qui fonctionne de 5h30 à 00h30 (départ métro). Le cheminement pour atteindre l'arrêt ne sera pas éclairé ?

Il faudrait vérifier avec les réalités du terrain, car le TAD doit faire le relais avec le dernier métro.

Raphaël LANGLAIS :

J'ai moi-même appelé le TAD pour vérifier avec eux... Mais les réglages restent modulables. Ils seront ajustés en fonction des saisons.

Corinne VIGNON :

Pour ce test, nous partons sur ce principe, mais il conviendra d'affiner. Je te remercie de ton travail.

 **Présentation du Plan de ville**

Corinne VIGNON :

Je vous présente le nouveau plan de ville qui comporte, j'insiste, toutes les voies piétonnes et les sentiers. Ce plan sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Il comporte également le nom des nouvelles rues dont nous avons choisi les noms ensemble.

Avez-vous des questions particulières ?

Licenciement d'un agent

Mme CAMUS :

J'ai entendu dire que vous licenciez Monsieur Sylvain CHERY. Sera-t-il remplacé ?

Corinne VIGNON :

Même si cette question n'a pas été posée règlementairement, je vais y répondre car j'aurais dû l'aborder lors de la présentation des délibérations relatives au fonctionnement des services.

Effectivement Monsieur CHERY quitte ses fonctions à la fin du mois de juin. Il ne sera pas remplacé. Son départ va constituer, au niveau de la masse salariale, une économie importante (45 000€ salaire chargé). Ce qui n'est pas neutre mais bien entendu vous imaginez que ce n'est pas le motif.

Nous sommes arrivés au croisement d'un chemin avec cet agent qui présente, je le dis, des qualités professionnelles et de grandes connaissances. Monsieur CHERY a fait du travail pour la commune. Ceci dit, nous n'avons pas la même méthode. Nous avons une méthodologie de travail différente, une rigueur différente. Lui-même le dit, «Mme VIGNON, vous êtes toute en carré, et je suis en rond ».

Nous avons un excellent rapport avec tous les agents du service. Ca se passait un peu moins bien avec Monsieur CHERY. Je lui ferai toutefois les courriers nécessaires pour sa recherche d'emploi.

Nous travaillons actuellement à répartir les missions différemment entre les autres animateurs dont Mehdi et Anabel qui donnent entière satisfaction ou encore Clément et Olivier qui sont deux agents titulaires. Chacun a souhaité avoir davantage de responsabilités au vu de ses compétences.

Ce service doit être compétent. Nous avons des différents, notamment sur le retard de facturations. Nous ne sommes pas du tout fâchés, et j'appuierais sa candidature.

Messieurs, dames, je vous propose de clôturer ce conseil.
